

N° 3341 MDN/SG/CPR/S ~~X~~

**COMMUNIQUE**

La Commission Permanente de Sélection et de Recrutement du Ministère de la Défense Nationale communique :

Un concours de recrutement d'Officiers et de Sous-Officiers Collatéraux dans le domaine de la santé aura lieu dans le centre unique de Niamey, le **mardi 15 et le mercredi 16 aout 2023** à l'**École des Personnels Paramédicaux des Armées de Niamey** et au **Prytanée Militaire de Niamey**.

**I. OFFICIERS**

**A) Spécialités recherchées**

- Médecins Généralistes ;
- Chirurgiens-dentistes ;
- Psychologues cliniciens ;
- Pharmaciens ;
- Médecins vétérinaires ;
- Chirurgiens généralistes ;
- Chirurgiens viscéralistes ;
- Neurochirurgiens ;
- Anesthésistes réanimateurs.

**B) Conditions à remplir :**

- Être de nationalité nigérienne ;
- Être titulaire d'un Doctorat d'Etat en Médecine pour les médecins généralistes ;
- Être titulaire d'un Diplôme de Chirurgien-dentiste pour les Chirurgiens-dentistes ;
- Être titulaire d'un Diplôme de Psychologie Clinique pour les psychologues cliniciens ;
- Être titulaire d'un Doctorat d'Etat en pharmacie pour les pharmaciens ;
- Être titulaire d'un Doctorat vétérinaire pour les médecins vétérinaires ;
- Être titulaire d'un Diplôme d'Etudes Spéciales (DES) ou équivalent en Chirurgie Générale pour les chirurgiens généralistes ;
- Être titulaire d'un Diplôme d'Etudes Spéciales (DES) ou équivalent en Chirurgie Viscérale, pour les chirurgiens viscéralistes ;
- Être titulaire d'un Diplôme d'Etudes Spéciales (DES) ou équivalent en Neurochirurgie pour les neurochirurgiens ;
- Être titulaire d'un Diplôme d'Etudes Spéciales (DES) ou équivalent en Anesthésie-Réanimation pour les anesthésistes réanimateurs ;
- Être physiquement et médicalement apte ;
- Être apte à servir partout ou besoin sera ;
- Jouir de ses droits civiques et n'avoir encouru aucune condamnation pénale ;
- N'avoir pas été exclu d'un corps des Forces de Défense et de Sécurité.

- Être titulaire d'un Diplôme de Technicien Supérieur de Laboratoire ou d'une licence en biologie médicale pour les laborantins ;
- Être titulaire d'une licence en épidémiologie pour les épidémiologistes ;
- Être titulaire d'une licence en masso-kinésithérapie pour les kinésithérapeutes ;
- Être titulaire d'un Diplôme de Technicien Supérieur en Santé Mentale pour les Techniciens Supérieurs en Santé Mentale ;
- Être titulaire d'un Diplôme de Technicien Supérieur en Ophtalmologie pour les Techniciens Supérieurs en Ophtalmologie ;
- Être titulaire d'un diplôme de Technicien Supérieur en Communication pour les Techniciens supérieurs en Communication ;
- Être titulaire d'un diplôme de Technicien Supérieur en ORL pour les techniciens supérieurs en ORL ;
- Être titulaire d'un diplôme de Technicien Supérieur en Dermatologie pour les techniciens supérieurs en Dermatologie ;
- Être titulaire d'un diplôme de Technicien Supérieur en Anesthésie-Réanimation pour les techniciens supérieurs en Anesthésie-Réanimation ;
- Être titulaire d'un diplôme de Technicien Supérieur en Radiologie pour les techniciens supérieurs en Radiologie ;
- Être titulaire d'une licence en chirurgie gynéco-obstétricale pour les aide-chirurgiens ;
- Être titulaire d'une licence en hygiène et assainissement pour les agents d'hygiène et assainissement ;
- Être titulaire d'un diplôme du niveau supérieur de l'IFTIC option Archives pour les Archivistes ;
- Être né (e) entre le 31 décembre 1996 et le 31 décembre 2005 inclus ;
- Jouir de ses droits civiques et n'avoir encouru aucune condamnation pénale ;
- Être physiquement et médicalement apte ;
- Être apte à servir partout où besoin sera ;
- N'avoir pas été exclu d'un corps des Forces de Défense et de Sécurité ;
- Justifier d'une bonne conduite et d'une bonne moralité.

### **C) Composition du dossier :**

- Une demande manuscrite du candidat adressée au Ministre de la Défense Nationale ;
- Un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif tenant lieu ;
- Un certificat de nationalité nigérienne ;
- Une copie légalisée du BEPC ou du Baccalauréat selon les spécialités ;
- Une copie légalisée du diplôme ou de l'attestation du diplôme ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Un certificat de visite médicale délivré par un médecin ;
- Une copie légalisée de la pièce d'identité ;
- Deux (02) photos d'identité ;
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse et le numéro de téléphone du candidat et d'une personne à contacter en cas de besoin.

## **III. DEROULEMENT DES EPREUVES :**

### **A) Épreuves physiques : (Officiers et Sous-officiers)**

#### **- Le mardi 15 aout 2023**

- ❖ Course de 7 km pour les garçons en moins de 60 minutes ;
- ❖ Course de 4 km pour les filles en moins de 45 minutes ;

- Être né (e) entre le 31 décembre 1991 et le 31 décembre 2005 inclus pour les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les psychologues cliniciens, les pharmaciens et les médecins vétérinaires ;
- Être né (e) entre le 31 décembre 1985 et le 31 décembre 2005 inclus pour les chirurgiens généralistes, les chirurgiens viscéralistes, les neurochirurgiens, et les anesthésistes réanimateurs ;
- Justifier d'une bonne conduite et d'une bonne moralité.

### **C) Composition du dossier :**

- Une demande manuscrite du candidat adressée au Ministre de la Défense Nationale ;
- Un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif tenant lieu ;
- Un certificat de nationalité nigérienne ;
- Une copie légalisée du Baccalauréat ou de l'Attestation provisoire du Baccalauréat ;
- Une copie légalisée du diplôme ou de l'attestation du diplôme ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Un certificat de visite médicale délivré par un médecin ;
- Une copie légalisée de la pièce d'identité ;
- Deux (02) photos d'identité ;
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse et le numéro de téléphone du candidat et d'une personne à contacter en cas de besoin.

## **II. SOUS-OFFICIERS**

### **A) Spécialités recherchées**

- Infirmiers ;
- Sages-femmes diplômées d'État ou Licenciées en Sciences Infirmières et Obstétricales ;
- Techniciens Supérieurs de l'Action Sociale ;
- Techniciens supérieurs de laboratoire ou licenciés en biologie médicale ;
- Épidémiologistes ;
- Kinésithérapeutes ;
- Techniciens Supérieurs en Santé Mentale ;
- Techniciens Supérieurs en Ophtalmologie.
- Techniciens Supérieure en hygiène et assainissement ;
- Techniciens supérieurs en communication ;
- Techniciens supérieurs en Oto-Rhino-Laryngologie ;
- Techniciens supérieurs en dermatologie ;
- Techniciens supérieurs en anesthésie-réanimation ;
- Techniciens supérieurs en radiologie ;
- Aide-chirurgiens ;
- Archivistes.

### **B) Conditions à remplir :**

- Être de nationalité nigérienne ;
- Être célibataire sans enfant ;
- Être titulaire d'un Diplôme d'Agent de Santé de Base (ASB) ou un diplôme de santé équivalent pour les infirmiers ;
- Être titulaire d'un diplôme de Sage-Femme diplômée d'État ou d'une Licence en Science Infirmière et Obstétricale ou d'un diplôme de santé équivalent pour les sages-femmes ;
- Être titulaire d'un Diplôme de Technicien Supérieur de Développement Social pour les TDS/TS/AS ;

**Pour les médecins spécialistes :**

- ❖ Course de 6 km pour les garçons en moins de 60 minutes
- ❖ Course de 3 km pour les filles en moins de 40 minutes ;

**B) Épreuves écrites :**

- **Le mercredi 16 aout 2023**

- **Pour les médecins généralistes**

- Une épreuve de pathologie médicale de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve d'urgence chirurgicale de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les chirurgiens-dentistes**

- Une épreuve d'odontologie chirurgicale de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve d'odontologie conservatrice et endodontie de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les psychologues cliniciens**

- Une épreuve de psychopathologie de 08 h à 10 h (coefficient 2) ;
- Une épreuve de psychologie générale de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les pharmaciens**

- Une épreuve de pharmacologie de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve de biologie de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les médecins vétérinaires**

- Une épreuve de maladie parasitaire de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve de maladie contagieuse de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les chirurgiens généralistes et viscéralistes**

- Une épreuve de pathologie chirurgicale de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve de technique chirurgicale de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les neurochirurgiens**

- Une épreuve de pathologie neurochirurgicale de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve de technique chirurgicale de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les anesthésistes réanimateurs**

- Une épreuve d'urgence de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve de réanimation de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les infirmiers**

- Une épreuve de pathologies médico-chirurgicales de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve de soins infirmiers de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les sages-femmes**

- Une épreuve de pathologies gynéco-obstétricales de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve de soins obstétricaux de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les techniciens de développement social**

- Une épreuve de travail social de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve de communication de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les techniciens de laboratoire**

- Une épreuve de technique de laboratoire de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve de biologie de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les Épidémiologistes**

- Une épreuve de surveillance de la maladie et de la riposte (SIMR) de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve d'épidémiologie analytique, descriptive et évaluative de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les kinésithérapeutes**

- Une épreuve sur la gestion des séquelles des traumatismes de 08 h à 10 h (coefficient 1)
- Une épreuve sur la gestion des séquelles des pathologies cardio-vasculaires de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les techniciens supérieurs en santé mentale**

- Une épreuve de soins infirmiers de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve de santé mentale de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 2) ;

- **Pour les techniciens supérieurs en ophtalmologie**

- Une épreuve d'urgence en ophtalmologie de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve de pathologie ophtalmologique de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les techniciens d'hygiène et assainissement**

- Une épreuve de dissertation de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve eau et assainissement de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les techniciens supérieurs en communication**

- Une épreuve de dissertation de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve de communication générale de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les techniciens supérieurs en oto-rhino-laryngologie**

- Une épreuve de pathologie de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve de technique de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les techniciens supérieurs en dermatologie**

- Une épreuve de pathologie dermatologique de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve de vénérologie de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les techniciens supérieurs en anesthésie réanimation**

- Une épreuve de réanimation de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve d'anesthésie de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les techniciens supérieurs en radiologie**

- Une épreuve de technique radiologique de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve de sémiologie radiologique de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les aide-chirurgiens**

- Une épreuve pathologie chirurgicale de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve de technique chirurgicale de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

- **Pour les archivistes**

- Une épreuve d'archivistique de 08 h à 10 h (coefficient 1) ;
- Une épreuve de catalogage de 10 h 30 mn à 12 h 30 mn (coefficient 1) ;

### **C) Autres dispositions :**

Les dossiers de candidature seront déposés auprès du Ministère de la Défense Nationale (Direction des Ressources Humaines) au plus tard le **vendredi 04 aout 2023 à 12 Heures 00**, moyennant le paiement de la somme non remboursable de dix mille (10 000) francs CFA.

- NB :**
- 1. Les candidats doivent être obligatoirement munis de leur pièce d'identité**
  - 2. Un contrôle antidopage sera effectué à l'issue de l'épreuve physique. Les candidats contrôlés positifs seront éliminés et poursuivis conformément à la loi**
  - 3. Le nombre de filles à retenir sera déterminé en fonction des places offertes par l'école**
  - 4. Les admis seront soumis à une contre-visite d'aptitude médicale par un médecin militaire.**

Président de la Commission Permanente de  
Sélection et de Recrutement  
Le Général de Brigade **Diddili Amadou**

